

~ l'or dans nos murs ~
création d'une plateforme de
matériaux de réemploi



globe21



groupement local du bâtiment écologique du 21e siècle

- ◆ acteurs locaux qui ont intégré dans leur raison d'être la mission d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
- ◆ entreprises à mission
- ◆ charte éthique qui vise à ne plus vivre pour produire, mais de produire pour vivre
- ◆ cluster bâtiment durable et habitat sain du réseau bâtiment durable



Définition d'un matériau sain

- ◇ un éco-matériau qui est bio-compatible
- ◇ il est comparable à une 3e peau avec ses fonctions d'équilibre de l'ambiance intérieure
- ◇ il assure des fonctions de protection, de régulation thermique, de régulation de l'humidité et de stimulation des sensations
- ◇ il est dénué d'émanations toxiques pour les utilisateurs et les habitants, de fibres non assimilables par l'organisme, de radioactivité
- ◇ il ne perturbe pas l'environnement électromagnétique naturel



Définition d'un matériau de réemploi

3R : Réemploi, Recyclage et Réutilisation
article L541-1-1 du code de l'environnement

Le réemploi

- ◇ “toute opération par laquelle des substances, matières produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour **un usage identique** à celui pour lequel ils avaient été conçus”



La réutilisation

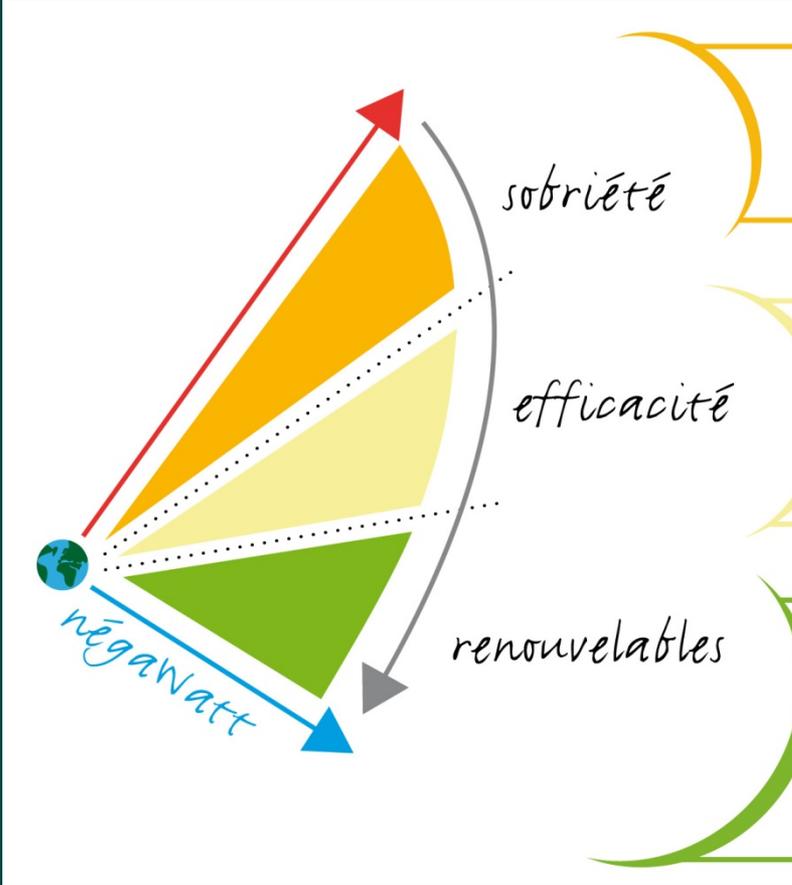
- ◇ “toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus **des déchets sont utilisés de nouveau**”
(nécessite de trier les déchets et souvent de réparer les objets ou de leur faire subir d'autres opérations de **transformation**)

Le recyclage

- ◇ “toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont **retraités en substances**, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins”



Principe négawatt à appliquer ...



Formation en ligne



ACCUEIL FORMATIONS UNE QUESTION ? CONNEXION

LE RÉEMPLOI : Matières à bâtir



S'INSCRIRE

DATES

Début le : 27/10/2020

Se termine le : 08/12/2020

Inscriptions : Du 15/09/2020 au 24/11/2020

EFFORT ESTIMÉ : 01h30 par semaine pendant 5 semaines

LANGUE : Français

Diagnostic déchets



- ❖ Le Code de la construction et de l'Habitat, articles R111-43 à R111-49 (obligatoire lorsque le bâtiment voué à la démolition a une surface hors œuvre brute égale ou supérieure à 1000 m²).
- ❖ Le diagnostic doit être réalisé préalablement au dépôt de la demande de permis de démolir si l'opération y est soumise, ou sinon, préalablement à l'acceptation des devis ou à la passation des marchés relatifs aux travaux de démolition.
- ❖ Il doit recenser : les indications sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération ; l'estimation de la nature et de la quantité des matériaux qui peuvent être réemployés sur le site ; à défaut de réemploi sur le site, les indications sur les filières de gestion des déchets issus de la démolition ; l'estimation de la nature et de la quantité des matériaux issus de la démolition destinés à être valorisés ou éliminés.
- ❖ La loi relative à l'économie circulaire a modifié le code de l'environnement, afin d'imposer aux personnes publiques de recourir aux matériaux de réemploi.
- ❖ L'article L. 228-4 du code de l'environnement prévoit désormais : « *Dans le domaine de la construction ou de la rénovation de bâtiments, [la commande publique] prend en compte les exigences de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone et veille au recours à des matériaux de réemploi ou issus des ressources renouvelables.* »
- ❖ L'objectif de la loi est de « Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 »

REP



Responsabilité Elargie du Producteur

- ◆ article L541-10-9, issu de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 *relative à la transition énergétique* (article 93 de la loi) est venu créer un régime de responsabilité élargie des distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels, en ce qui concerne les déchets issus des mêmes types de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels que ces distributeurs vendent.



Plateforme physique de réemploi

- ◆ l'accès à la ressource doit devenir aussi simple que pour des matériaux neufs
- ◆ centraliser une offre variée dans des volumes suffisamment conséquents, porter l'offre à la connaissance de tous, de générer un gain de temps sur le sourcing et se positionner en tiers de confiance entre le détenteur initial et le repreneur
- ◆ espace physique conçu pour faciliter l'échange de matériaux de réemploi, reposant tant sur la vente que sur le don
- ◆ plateforme professionnelle physique de vente de matériaux de réemploi destiné à la construction, et non d'une ressourcerie généraliste, d'une brocante ou d'un magasin d'antiquité

Plateforme numérique de réemploi



- ◆ Les artisans et architectes ont des besoins spécifiques et ne savent pas toujours où les trouver
- ◆ Il sera possible de créer une plateforme numérique pour permettre de faire connaître l'offre, même au-delà des frontières
- ◆ Il y a aussi la possibilité de s'insérer dans une plateforme numérique déjà existante

Missions



- 1) **Diagnostic déchet et diagnostic ressource** (création d'emplois pour des architectes)
 - ◆ Services d'assistant à maîtrise d'ouvrage
 - ◆ bureau d'études environnement intégré à la plateforme réemploi

- 2) **Démontage sélectif en vue du réemploi** (création d'emplois pour des artisans)

- 3) **Dépôt de matériaux de réemploi** (création d'emploi pour des magasiniers)
 - ◆ valorisation des matériaux,
 - ◆ nettoyage,
 - ◆ remise en état,
 - ◆ reconditionnement,
 - ◆ étiquetages de prix

- 4) **Magasin de vente et administration** (création d'emploi pour des commerciaux et du personnel administratif)
 - ◆ gestion des stocks, des achats et des enlèvements
 - ◆ communication
 - ◆ fixation des prix
 - ◆ vente
 - ◆ facturation, comptabilité

Forme juridique



- ◆ Economie sociale et solidaire
- ◆ Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)
- ◆ la SCIC peut rassembler acteurs privés, publics, salariés et citoyens autour d'un projet économique commun et faire émerger un nouveau modèle coopératif du développement local

Réhabilitation



- ◆ Le nombre de constructions neuves baisse
- ◆ Le nombre de bâtiments réhabilités augmente
- ◆ Les Hauts-de-France concentrent 50 % des friches industrielles en France



Avec un processus engageant l'ensemble des parties prenantes, de la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux entreprises, de nombreux éléments de la Grande Halle sont ainsi issus de chantiers de déconstruction de la région : radiateurs, sanitaires, bois, faïence, fenêtres et portes coupe-feu....

Inspiration : Grande Halle près de Caen (vestiges de la gigantesque Société Métallurgique de Normandie)

Etude de faisabilité (montage du projet)



- ◆ Etudier le lieu idéal
- ◆ Constituer un groupe de partenaires (institutionnels, distributeurs, artisans & architectes, organismes)
- ◆ Trouver les financements
- ◆ Définir la forme juridique adéquate (SCIC ou autres)
- ◆ Monter le projet (budget etc.)
- ◆ Mettre en place l'équipe de la plateforme (recrutements & formations)

Liens plateformes existantes



Quelques exemples de plateformes physiques :

- ◆ asso-reavie.fr
- ◆ mineka.fr
- ◆ edeis-save-up.mystrikingly.com (magasins temporaires sur site)
- ◆ ecrouvis.org
- ◆ recyclobat.fr
- ◆ mobius-reemploi.fr

Quelques exemples de plateformes numériques :

- ◆ cycle-up.fr
- ◆ backacia.com
- ◆ rs-resource.fr
- ◆ readymader.com

Liens contacts

- ◆ Isabelle BARDY, baubiologue ibef
<https://constructionbio.wordpress.com/>
- ◆ Globe21 : www.globe21.net (voir page facebook pour les actualités)
- ◆ IBEF – Institut Français de Baubiologie et d'Ecologie : <https://ibef.fr/>
- ◆ Ressourcerie Au bas de l'Aisne :
<https://aubasdelaisne.wordpress.com/>
- ◆ Formation en ligne : <https://www.mooc-batiment-durable.fr/courses/course-v1:ICEB+2018MOOCBAT04+SESSION02/about>



Equipe projet :
Isabelle BARDY (Globe21)
Mabel PERREZ (MaMaNature)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION